



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 28 novembre 2019 -

Étaient présents :

M. FRÖHLICH, M. ORTEL, M. BALLESTA, M. DAMOME, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BARTHE, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, M. FRERET, M. IUNGSMANN, Mme ROUX-LABAT.

Étaient représentés :

Mme DUBOUILH, M. LAPAIRE, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme PORTES, M. BOULARD, Mme LE BELLEGO, Mme VERGES.

Étaient invités :

M. BEZIAT, M. COIGNARD, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MARQUEVIELLE, Mme MIRAS, M. PELLEGRIN, M. PIALOUX, M. PICHON, Mme RENAUDIN, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	8

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

M. Fröhlich signale une erreur sur la situation géographique de l'université de Postdam.

En l'absence d'autres remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Abstention :	1

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019.**

II/ RÉFORME PACES : OUVERTURE D'UN PARCOURS « SANTÉ » ADOSSÉ A LA MENTION PHILOSOPHIE DE LICENCE

M. Pellegrin présente la réforme du PACES mise en place pour la rentrée 2020 qui prévoit :

- **La suppression du numerus clausus ;**
- **La suppression de la première année commune des études de santé (PACES) :** l'admission des étudiants dans les études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et kinésithérapie se fera par des parcours rénovés permettant de candidater deux fois sans redoubler et de progresser dans son cursus même en cas d'échec à l'admission en étude de santé ;

La fin à la PACES et du numerus clausus, représentatifs d'un système d'admission basé sur une sélection drastique, vise à diversifier les voies d'accès aux filières de santé :

- Les universités mettent en place de **nouvelles modalités d'accès aux études de santé** à la rentrée 2020. Les lycéens pourront choisir entre : **une licence avec une option "accès santé"** (L.AS) ou **un parcours spécifique "accès santé"**, avec une option d'une autre discipline (PASS).
- **Le numéris clausus disparaît**, et chaque université pourra, en lien avec l'agence régionale de santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière de santé.
- **Le concours unique basé exclusivement sur des QCMS disparaît.** Les étudiants seront sélectionnés sur leurs résultats dans les parcours de formation (L.AS ou PASS) complétés par des épreuves complémentaires.

Mme Rachmuhl demande si les étudiants auront une seule possibilité de se représenter au portail santé.

M. Pellegrin explique que l'étudiant ayant échoué lors de son année en PASS aura une seconde chance dans le cadre de son parcours de licence avec accès santé. Pour candidater de nouveau au portail santé, l'étudiant devra obligatoirement avoir validé 60 crédits ECTS supplémentaires dans sa filière d'inscription.

M. lungmann demande si la sélection pour entrer en 1^{ère} année de PASS ou L.AS s'effectuera via Parcoursup.

M. Pellegrin signale que la capacité d'accueil Parcoursup pour 2020 a été fixée à 1 400 places pour le PASS ce qui correspond au numerus clausus actuel.

M. Ballesta évoque l'intérêt pour un néo-bachelier de s'inscrire en L.AS plutôt qu'en PASS afin d'augmenter ses chances de réussite.

M. Pellegrin pense que la création des L.AS est une chance notamment pour des étudiants littéraires d'intégrer les études de santé.

M. lungmann évoque les inquiétudes des lycéens concernant le choix de la spécialité pour accéder aux études médicales. Avec la réforme du baccalauréat, ils peuvent choisir la spécialité de leur choix à condition de conserver quelques prérequis scientifiques.

M. Pellegrin répond que cette réforme permet d'élargir les profils des étudiants pour l'accès aux études médicales.

Mme Roux-Labat demande si l'option mathématique en première est obligatoire pour les lycéens souhaitant intégrer une L1 santé.

M. Pellegrin dit que ce prérequis n'est pas obligatoire sauf pour les étudiants souhaitant s'orienter vers un parcours santé-chimie et notamment en pharmacologie.

Mme Faivre s'inquiète de la soutenabilité de la charge de travail pour les étudiants inscrits dans ces formations.

M. Pellegrin rappelle que les étudiants du PASS n'auront pas le même nombre d'UE que la PACES actuelle. Toutefois, compte tenu de la charge de travail, l'étudiant inscrit en PASS pourra difficilement présenter plus de deux concours.

Mme Le Coz Thouvais demande quelle spécialité choisir pour intégrer des écoles d'ingénieurs ou des classes préparatoires.

M. lungmann répond que les classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs devront également s'adapter à la réforme du baccalauréat.

M. Ballesta signale que l'ouverture de cette LAS a été travaillée et votée en Conseil de département. Ce dispositif à titre expérimental pourra être élargi l'année prochaine à d'autres licences de notre université notamment la licence sciences du langage.

Dans le dialogue de gestion stratégique avec le ministère, il est prévu des financements pour l'ouverture d'une capacité plus importante de la licence Philosophie liée à la création de ce parcours.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ ***La CFVU approuve l'ouverture du parcours philosophie-accès santé de la mention philosophie.***

III/ OUVERTURE DE PARCOURS DE MASTER : RENTRÉE 2020

M. Pichon présente la demande d'ouverture de trois nouveaux parcours à la rentrée 2020 :

- Au sein du master mention Lettres et humanités :
 - Un parcours Edition,
 - Un parcours Edition, théorie et critique de la bande dessinée.
- Au sein du master mention Arts, le parcours Illustration.

Le projet global s'inscrit dans le prolongement des travaux de la commission master organisée en 2018-19 à UBM. Il se propose de contribuer au développement de l'offre de formation de la sphère « métiers du livre » (niveau L à D) de l'établissement. Il offre des débouchés à plusieurs filières en tension, en favorisant les transversalités entre formations. Il intègre un modèle économique et pédagogique fondé sur l'accueil d'étudiants en apprentissage et de stagiaires de formation continue.

De façons plus spécifique, le parcours Illustration et le parcours Edition, théorie et critique de la bande dessinée offrent deux formations sans équivalent au niveau national. Le parcours Edition se distingue des

masters existants par un contexte régional porteur, une forte professionnalisation (alternance) et un important potentiel d'encadrement parmi les équipes UBM.

Les nouveaux parcours de la mention Lettres et humanités forment les étudiants à une large compréhension des enjeux contemporains de la chaîne du livre, tout en leur permettant une spécialisation effective.

Le **parcours Edition, théorie et critique de la bande dessinée** forme des chercheurs issus de tous domaines à la recherche sur la bande dessinée considérée comme objet esthétique et culturel. La diversité des enseignements stimule la diversité des objets d'étude et des axes de recherche.

Le **parcours Edition** forme des professionnels qui peuvent intervenir dans au moins 5 domaines des métiers de l'édition : éditorial, marketing, commercial, fabrication et communication. Les étudiants acquièrent les savoirs théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de responsabilité. Ils reçoivent un enseignement général adapté aux mutations contemporaines du livre, ainsi qu'un enseignement spécialisé dans le domaine de l'image fixe et animée (iconographie, utilisation des moyens audiovisuels, traitement numérique de de l'image, vente de droits pour le cinéma, etc.)

Le **parcours Illustration** forme des professionnels de l'image dans un contexte de développement du secteur dans les domaines de l'art, de la culture, de l'information et de l'éducation (albums jeunesse, web et multimédia, presse et communication, design...). La formation est centrée sur des recherches pratiques (ateliers spécialisés, chaîne graphique) et des appels à projet (commandes, partenariats). Elle s'appuie également sur un enseignement théorique de l'histoire de l'illustration, de l'édition, et des systèmes narratifs. Elle mène à un grand projet en recherche-crédation soutenu en fin de diplôme devant un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels (éditeurs, auteurs, illustrateurs).

Effectifs prévisionnels attendus :

- Parcours Edition : 13 apprentis et 2 stagiaires FC. Ce parcours est prioritairement destiné à l'apprentissage et à la formation continue ;
- Parcours Edition, théorie et critique de la bande dessinée : 15 étudiants en FI ;
- Parcours Illustration : 16 étudiants en FI.

Le seuil d'ouverture de ces trois parcours est fixé à 10 étudiants en apprentissage en M1 parcours Edition.

Des mutualisations sont prévues pour les parcours Edition et BD avec le master Illustration et le M2 Traduction pour l'édition ; pour le master Illustration avec le Master Livre et bande dessinée et le master mention Arts.

Lien avec la recherche :

- Le parcours **Edition** est adossé à l'équipe **TELEM** (adossement voté en conseil d'équipe le 20 novembre 2019) qui réunit plusieurs chercheurs spécialistes du livre, de l'imprimé et de la littérature jeunesse. Plusieurs d'entre eux interviendront au sein du master dans le cadre des enseignements ou des séminaires. Est envisagée, en particulier, la création d'un séminaire de recherche consacré au thème « littérature et intermédialité », ouvert aux étudiants du master dans le cadre de leur UE d'ouverture à la recherche et susceptible de prolonger une part de leurs enseignements.
- Le parcours **Edition, théorie et critique de la bande dessinée** est adossé à l'équipe **CLIMAS**. L'équipe CLIMAS compte la bande dessinée dans ses thématiques de recherche et est à l'origine du projet région « MEDIABD, la presse bédéphile en France depuis les années 60 » mené en collaboration avec l'Université de la Rochelle et deux établissements d'Angoulême, la Cité de la Bande Dessinée et l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image sur la période 2017-2021. Le projet d'ouverture s'inscrit en outre dans la logique de création en 2020 d'un Réseau de Recherche Régional « Bande dessinée » (2020-2024) en Nouvelle-Aquitaine.
- Le parcours **Illustration** est adossé à l'équipe **CLARE / ARTES**. Il s'inscrit dans le grand projet de définition d'un pôle Arts à UBM en formation et recherche (projet d'équipe unique ARTES).

Des projets communs avec les différentes équipes de recherche et les autres composantes de l'UBM sont à envisager (IJBA, IUT, UMR Passages, TELEM, etc.).

M. Hauquin se félicite des possibilités d'ouverture professionnelles offertes à nos étudiants par ces nouveaux parcours.

Il demande si une période de stage est prévue pour les non apprentis.

M. Pichon répond que le parcours Edition sera ouvert uniquement à l'apprentissage et à la formation continue. Pour le parcours Edition, théorie et critique de la bande dessinée, un stage pour les étudiants intéressés par une professionnalisation dans le secteur de l'édition est envisagé.

M. Pialoux s'interroge sur le rattachement du parcours Edition, théorie et critique de la bande dessinée à l'UFR Langues.

Mme Miras s'inquiète également de la lisibilité de ce rattachement sur le portail Trouver mon master.

M. Ballesta répond que ce choix permet une répartition de la charge administrative entre les UFR.

M. Pichon ajoute que le porteur de projet, M. Jean-Paul Gabilliet est enseignant au sein de l'UFR Langues et rattaché à l'équipe de recherche CLIMAS.

Mme Rachmuhl s'interroge sur le rattachement du projet à une équipe d'accueil de recherche anglophone.

M. Beziat répond que M. Gabilliet a prévu des champs de recherche élargis à d'autres équipes de recherche.

M. Damome demande s'il s'agit d'un rattachement pédagogique ou de recherche.

M. Pichon précise que les cours du parcours Edition sont fortement mutualisés avec le pôle Métiers du livre de l'IUT et auront essentiellement lieu dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne

M. Valat évoque des problèmes logistiques en raison de fortes mutualisations entre les 3 parcours et signale que le déploiement d'Hyperplanning au sein de l'IUT est envisagé afin de faciliter la gestion des emplois du temps.

M. Ortel se félicite de l'affichage professionnalisant au niveau master par notre université.

M. Ballesta évoque la soutenabilité économique de l'ouverture de ces nouveaux parcours. Il rappelle que la création de nouveaux parcours est envisagée à coût constant. Les recettes dégagées devront couvrir les besoins et aucun recrutement d'enseignant n'est envisagé pour l'ouverture de ces parcours. Le parcours Edition jouera donc le rôle de locomotive pour les deux autres parcours à travers les recettes liées à l'apprentissage et à la formation continue. L'ouverture des deux autres parcours sera donc conditionnée par l'atteinte du seuil d'ouverture du master Edition.

L'ouverture de ces parcours sera également conditionnée par la finalisation de chantiers encore en cours sur la question de l'internationalisation et le développement de la FTLV.

Il félicite les trois porteurs de projet pour le travail réalisé dans le cadre de ce projet de création.

M. Ballesta propose de passer au vote des parcours édition et édition, théorie et critique de la bande dessinée de la mention lettres et humanités.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve l'ouverture des parcours édition et édition, théorie et critique de la bande dessinée de la mention lettres et humanités.**

M. Ballesta propose de passer au vote de l'ouverture du parcours illustration de la mention arts.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve l'ouverture du parcours illustration de la mention arts.**

M. Ballesta signale que le projet EIMAS est né de la collaboration scientifique déjà ancienne (début des années 2000) entre enseignants et chercheurs bordelais du LAM (UBM, IEP, BSA, CNRS, FNSP, UB) avec des collègues allemands de Bayreuth. Au cours de ces échanges scientifiques, a émergé l'idée d'élaborer une formation de niveau Master.

Un premier parcours *International Master in African Studies Double Diplôme* « Etudes du développement » a été monté et ouvert il y a 3 ans en partenariat entre UBM et UBT. Au moment du renouvellement de la maquette UBM, un parcours conjoint européen IMAS avait été prévu (vol. 130 heures) qui n'a pas ouvert faute d'avoir été évalué positivement par l'EACEA.

Aujourd'hui, cela est chose faite (Cf. *Notification letter* du 14 octobre 2019 **Application 610555-EPP-1-2019-1-FR-EPPKA1-JMD-MOB - EMJMD Call for proposals 2019 EAC/A03/2018**), il s'agit d'élargir la coopération à l'université de Porto, à un éventail de disciplines plus large que les seules géographie et science politique, à un master conjoint (un parchemin unique portant les trois signature présidentielles), sur financement européen.

Il s'agit d'un projet inédit pour notre université pour lequel le semestre 1 se déroulera à Porto, le semestre 2 à Bayreuth, le semestre 3 à l'UBM et le semestre 4 les étudiants rédigent dans leur université de rattachement leur mémoire.

Public visé : Etudiants non européens (75%) + Etudiants européens (25%)

Effectif : 21-25 étudiants en formation initiale.

Mme Miras précise que ce parcours est un Erasmus Mundus Joint Master Degree.

M. Arcelin signale que des appels à projets pour ce master ont été régulièrement déposés depuis 2016 et qu'il a finalement été lauréat cette année.

Au niveau de la diplomation, les étudiants recevront un diplôme commun de Porto-Bayreuth et un diplôme de l'UBM.

M. Ballesta propose de passer au vote de la modification de l'intitulé.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve la modification d'intitulé de parcours de la mention études du développement : Erasmus Mundus Joint Master Degree European Interdisciplinary Master in African Studies.**

IV/ ADMISSION 2020 EN 1^{ère} ANNÉE DE 1^{er} CYCLE : MODALITÉS D'ADMISSION ET ATTENDUS LOCAUX

M. Ballesta rappelle tout d'abord que le vote des capacités d'accueil est du ressort du CA et qu'elles sont arrêtées par le recteur.

Il informe les membres des augmentations de capacités d'accueil proposées en :

- Licence Musicologie (+10 places),
- Licence Histoire enseignée en FAD (+30 places),
- Licence Lettres modernes et Lettres classiques enseignées en FAD (+20 places ; +10 places).

Deux formations affichent une baisse de leurs capacités d'accueil :

- La licence Sciences du langage (- 10 places). Cette diminution s'explique au regard du potentiel pédagogique de la formation et du nombre de redoublants en L1 ;
- La licence LLCER parcours Japonais affiche une baisse (- 40 places) en raison du départ consécutifs à la retraite de deux collègues enseignants de cette formation.

Il rappelle que la position établissement est d'afficher les attendus locaux afin d'apporter un complément d'information dans le cadre de l'orientation active des candidats. Les attendus locaux présentés sont similaires à ceux votés par la CFVU l'année dernière.

La seule modification concerne la licence Philosophie, parcours Philosophie – Santé :

Avoir de très bonnes connaissances et compétences scientifiques qui attestent :

- *d'une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement,*
- *d'une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,*
- *d'une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre et mathématiques, à la fin de la classe de terminale.*

Les connaissances et compétences méthodologiques visent notamment à attester d'une capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel, être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

Les modalités d'admission :

Pour l'examen des vœux d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (année universitaire 2020/2021), sont pris en compte les éléments suivants :

- Licences avec admission sur dossier ;
- Licences avec phases d'admissibilité et d'admission (Licence Danse et Licence Culture humaniste et scientifique) ;
- DUT

Il signale qu'une précision a été apportée pour les candidats en réorientation, grands oubliés de Parcoursup. Il ajoute que les étudiants pourront formuler leurs vœux sur Parcoursup entre le 22 janvier et le 2 avril 2020. Les réponses seront apportées par les établissements à partir du 19 mai.

Mme Miras rappelle qu'il n'est plus possible depuis l'année dernière de demander aux candidats de fournir un CV. Certaines formations ont donc fait le choix de proposer un questionnaire afin de mieux connaître les candidats.

M. Dagneau s'inquiète de la baisse de la capacité d'accueil en LLCER Japonais face à la demande croissante des étudiants d'intégrer cette filière. Il dit que les difficultés rencontrées par le département de

Japonais sont connues et qu'il convient désormais d'y répondre par des moyens en recrutant des enseignants.

M. Ballesta évoque la demande d'un poste en Japonais transmis par l'UFR Langues pour la campagne d'emplois 2020. Au regard des besoins, cette demande est soutenue par l'équipe présidentielle. Une phase de dialogue est entamée avec le Rectorat dans l'espoir d'obtenir des moyens supplémentaires de leur part.

Au-delà de la question des capacités et du potentiel pédagogique, il est nécessaire de mieux accompagner ce département afin d'améliorer qualitativement la formation.

Mme Rachmuhl souhaite savoir pourquoi la capacité en LEA Japonais est constante.

M. Ballesta évoque une demande de l'UFR sur les deux parcours. Cette demande n'est pas envisageable compte tenu de l'attractivité de ces formations. Le choix a donc été fait de préserver la plus attractive.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

☞ La CFVU adopte les attendus locaux 2020 pour l'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

☞ La CFVU adopte les éléments pris en compte pour l'examen des vœux pour l'admission 2020 en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

V/ ADMISSION 2020 EN 2^{ème} et 3^{ème} ANNÉE DE 1^{er} CYCLE : MODALITÉS D'ADMISSION ET CALENDRIER

Mme Miras présente les modalités d'admission en L2 et L3.

Modalités d'admission :

La procédure d'admission permet en particulier de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.

L'examen du dossier porte sur la motivation, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger et des années post bac. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.

Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (travaux personnels, entretien, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans Apoflux.

Public visé : Etudiants sur titres français ou sur titres européens et EEE.

M. Ballesta précise que les capacités d'accueil signalées ne concernent que les L3 suspendues.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ La CFVU adopte le calendrier et procédures d'admission 2020/2021, en 2^{ème} et 3^{ème} années de licence et en diplôme d'université.

VI/ ADMISSION 2020 EN MASTER : MODALITÉS D'ADMISSION

M. Ballesta présente les modalités d'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle.

Deux modalités d'admission :

- Admission sur dossier ;
- Admission sur concours.

Il présente les capacités d'accueil qui montrent une certaine stabilité. Seuls les M1, Cinéma et audiovisuel, parcours Approches historiques et socio-culturelles du cinéma et de l'audiovisuel (- 5 places), Etudes sur le genre et LLCER parcours Japonais ont demandé une diminution de leurs capacités d'accueil. Cette diminution demandée par les équipes pédagogiques est actuellement en discussion avec les instances.

Un point sur les effectifs sera fait lors de la prochaine CFVU.

Une incertitude et une grande vigilance concerne les masters MEEF pour lesquels une réforme pour la rentrée 2020 est en cours et dont l'information à ce jour reste très lacunaire notamment sur le nombre de supports de stage. Un mouvement de contestation émerge de la part des INSPE et des universités pour demander un moratoire sur cette réforme qui prévoit un report de la sélectivité à l'entrée en M1 et un repositionnement du concours en fin de M2. Dans cette nouvelle configuration, les supports de stage proposés dans le cadre d'une forme d'alternance en M2 à hauteur d'un tiers du VHE détermineront donc les places à l'entrée du M1. Il signale une demande de l'UBM auprès du Rectorat de transmettre au ministère les capacités d'accueil en M1 MEEF correspondantes aux effectifs actuels.

M. Ortel signale le vote d'une motion contre cette réforme au sein du département de Lettres.

Mme Portes signale son inquiétude vis-à-vis des textes transmis par le ministère et souligne que le contingentement des stages pose problème pour un grand nombre de disciplines créant ainsi une augmentation mécanique du nombre de contractuels dans le secondaire.

M. Ballesta propose aux membres de poursuivre cette discussion lors de la prochaine CFVU.
Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU adopte les modalités et le calendrier d'admission 2020 en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle universitaire.**

VII/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente l'accord spécifique pour la mise en œuvre du double diplôme entre l'Université de Potsdam (UP) et l'UBM. Ce double diplôme englobe le master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Etudes germaniques : Identités, médiations, multiculturalité de l'UBM et le master Germanistik. Schwerpunkt Internationale Literaturwissenschaft de l'Université de Postdam en Allemagne.

Chaque université pourra sélectionner un maximum de 10 étudiants.

Conditions d'éligibilité :

- Avoir obtenu le diplôme de bachelor (UP), de licence (UBM) ou d'un titre équivalent de 180 ECTS
- Justificatif des compétences linguistiques requises (niveau minimum – DSH2/C1 en allemand ; B1 en français)¹

Organisation du programme d'études : les étudiants de l'UP suivront le 3^{ème} semestre du master à l'UBM (de septembre à janvier) et les étudiant UBM suivront le 3^{ème} semestre du master (ou semestre d'hiver) à l'UP (d'octobre à mars).

Ce double diplôme n'a aucun coût pour l'UBM en raison de la totale mutualisation des cours avec le master Etudes germaniques. Il bénéficie de la collaboration avec l'université de Postdam dans le cadre du programme ERASMUS + et une demande de soutien financier sera déposée à l'automne 2020 auprès de l'université franco-allemande afin de financer les rencontres entre étudiants et enseignants.

M. Coignard précise que l'obtention d'une licence LLCER Allemand ou LEA Anglais-Allemand atteste d'un niveau de langue suffisant pour candidater à ce double diplôme, cette modalité a été intégrée à la convention.

Mme Rahou soumet de nouveau sa question concernant le niveau de langue française exigé dans le cadre de ce double diplôme.

M. Coignard répond que la langue principale d'enseignement est l'allemand. Exiger un niveau de langue supérieur à B1 risquerait d'assécher le vivier d'étudiants susceptibles da candidater à ce double diplôme.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

¹ La langue principale d'enseignement est l'allemand. Pour les candidats issus d'une université française le niveau est attesté par le diplôme de Licence d'Allemand LLCE/LEA ou par un Certificat de compétences en langues (ex : CLES). Pour les étudiants issus d'une université étrangère le niveau B1 en français est requis conformément au Cadre européen commun de référence.

➤ **La CFVU approuve l'accord spécifique pour la mise en œuvre d'un programme international de double diplôme entre l'université de Bordeaux Montaigne et l'université de Potsdam.**

M. Valat présente le renouvellement de la convention de partenariat relative à la licence mention Arts du spectacle, parcours Théâtre entre l'UBM et L'École supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (éstba). La présente convention a pour objet de définir, au cœur du cadre général cité à l'article 1, les conditions particulières de fonctionnement du partenariat entre l'éstba et l'Université Bordeaux Montaigne. Elle fixe notamment les conditions dans lesquelles les élèves de l'éstba accèdent à la délivrance de la licence « Arts du spectacle », parcours « Théâtre ».

Admission à la licence "Arts du spectacle-Parcours Théâtre" des étudiants de l'éstba :

L'éstba recrute sur concours tous les trois ans une nouvelle promotion de 14 élèves-comédiens qu'elle accompagne jusqu'à l'obtention du diplôme et de la licence. La formation n'ouvre donc qu'un seul niveau à la fois. La présente convention concerne ainsi les années de formation 2019-2020 (pour la licence 1), 2020-2021 (pour la licence 2) et 2021-2022 (pour la licence 3), pour le recrutement éstba effectué pour la rentrée 2019. Toutefois, pour les élèves ayant déjà validé une licence 2 en "Arts du Spectacle" ou "Études théâtrales" dans une autre université avant leur intégration à l'éstba, l'inscription en licence 3 à l'Université Bordeaux Montaigne interviendra dès la première année de leur inscription à l'éstba (2019-2020).

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➤ **La CFVU approuve la convention de partenariat relative à la licence mention arts du spectacle, parcours théâtre entre l'université de Bordeaux Montaigne et l'école supérieure de théâtre bordeaux aquitaine (éstba).**

VIII/ SUBVENTIONS FSDIE

Mme Marquevielle présente le résultat de la commission FSDIE qui s'est réunie le 7 novembre 2019. Les crédits disponibles sur le CR 913.52 pour cette commission s'élevaient à 16 000,00 €. Sur un montant total de subventions demandées de 27 760,00 €, le montant total des subventions accordées s'élève à 14 960,00 €. Sur les 12 projets associatifs présentés, 8 concernaient des projets culturels, un projet sportif, 2 projets citoyens et 1 projet d'insertion professionnelle.

4 projets n'ont pas été financés :

- Les deux projets portés par l'Association Slave. Le jury estimant que l'association ainsi que ses projets ne correspondent pas aux critères des projets étudiants et les invite à se rapprocher du PCVE afin d'être accompagné pour monter en compétence et travailler à une gouvernance étudiante ;
- Le projet de rencontre professionnelle et intergénérationnelle des étudiants et diplômés de l'IATU porté par U-Topos. Statutairement, le projet n'est pas éligible car c'est un gala ;
- Le projet *Lead The Christmas Way* porté par l'association Lead The Way qui concerne également l'organisation d'un gala.

Mme Rachmuhl demande pourquoi le FSDIE ne finance pas de soirées étudiantes.

Mme Marquevielle signale que le FSDIE n'a pas vocation à financer les frais de bouche. Pour l'association U-Topos, le jury s'est interrogé sur l'absence de développement d'animation de la soirée.

M. Hauquin dit connaître ce genre de soirée durant lesquelles peuvent s'échanger autour de petits fours les contacts pour des terrains de stage et créer un réseau avec les professionnels présents.

M. Dagneau pense qu'un flou demeure sur les acteurs qui peuvent financer ce type d'événement.

Mme Faivre signale un travail de refonte des critères d'attribution du FSDIE actuellement mené par le PCVE.

M. Barthe demande des explications complémentaires concernant le voyage en Grèce proposé par l'association ALC / Artothem et s'interroge sur le détail donné par la commission de 390 € + 150 € par étudiant.

Mme Marquevielle répond que la commission s'est interrogée sur l'accessibilité de ce voyage aux étudiants qui prévoit un budget de 500 € par étudiant, soit le budget mensuel d'un étudiant et pour lequel aucun tarif social n'est proposé. 390 € est demandé aux étudiants par l'association pour ce voyage, la commission a estimé à 150 € les frais de bouche sur place non pris en compte par l'association.

M. Fréret s'interroge de la même manière sur le projet de séjour linguistique à la découverte de la Suisse porté par l'association Die Clique.

Il demande des précisions sur la répartition du reliquat de 1 040 € restant à l'issue de cette commission.

Mme Marquevielle signale que motifs sont similaires à ceux retenus pour l'association ALC.

M. Pialoux prévient que le reliquat de cette commission a été basculé sur l'enveloppe dédiée à l'aide sociale dont le nombre de dossiers est en constante augmentation.

Il s'interroge sur la manière de renommer la commission FSDIE avec la création de la CVEC.

Mme Renaudin répond que le texte régissant la CVEC mentionne la possibilité laissée aux universités de maintenir le FSDIE. Dans un souci de lisibilité pour les étudiants, cette dénomination sera conservée.

M. Dagneau propose que le règlement du FSDIE clarifie les critères concernant les frais de bouche et les voyages. Il félicite le PCVE du suivi et du montage plus précis désormais demandé pour le dépôt des dossiers FSDIE.

Mme Marquevielle pense qu'il faut faire confiance au jury. La multiplication des critères complexifie la gestion et ne sera pas garant d'une plus grande équité.

Mme Roux-Labat demande si l'université bénéficie de partenariats extérieurs afin de faire baisser les coûts.

Mme Marquevielle rappelle qu'un co-portage est demandé dans le cadre de la construction des dossiers FSDIE et que le PCVE oriente les porteurs de projets vers ses partenaires extérieurs (le CROUS, PEPITE, les villes universitaires de Bordeaux Métropole, ...).

M. Ballesta signale que cette année l'intégralité du fonds d'aide sociale a été consommée lors de la commission du 21 novembre 2019 et qu'un déplaçonnement des sommes allouées a été envisagé pour aider les étudiants faisant face à certaines situations délicates.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve la répartition des subventions FSDIE allouées aux projets individuels et associatifs.**

IX/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H15.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET